

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Weller LF25 - SOLDER GREASE / PATE A SOUDER / LÖTFETT / SOLDERVET

Désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit

désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit

LF 25, No. T0054002699; WLS 20-65, No. T0054009499; WLS 100, No. T0054009299

Autres désignations

SDS-07

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteur d'utilisation

SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Weller Tools GmbH

Carl-Benz-Straße 2

Germany-74354 Besigheim

Téléphone: +49 7143 580-0

Télécopie: +49 7143 580-108

E-mail: info@weller-tools.com

Service responsable de l'information: environmental department

Renseignement téléphone: +49 7143 580-101

Renseignement fax: +49 7143 580-108

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GIZ Mainz +49 6131 - 19240 (Language: German, English, French)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé

Skin Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

Dangers pour la santé

Eye Dam. 1

Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P313 Consulter un médecin.

Identificateurs produit

Zinkchlorid

Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Description

Mixture / Mélange / Gemisch

Composants dangereux

zinc chloride

<5 %

CAS 7646-85-7

EC 231-592-0

INDEX 030-003-00-2

Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic

Chronic 1, H410

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

après contact avec la peau

en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre d'extinction

Eau en aérosol

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matériau approprié pour recueillir le produit:

Sable

Kieselguhr

Liant universel

Sciure de bois

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Matériaux à éviter

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre:

Gel

Forte chaleur

Radiations UV/rayonnement solaire

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
7646-85-7	Zinc chloride, fume or respirable dust	1 mg/m ³		
				France

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

remarque

Protection oculaire: non indispensable.

Protection de la peau

Modèle de gants adapté:

Gants à crispin

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants $\geq 0,4$ mm

Mesures de protection supplémentaires pour les mains

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

remarque

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection corporelle:

Protection du corps appropriée:

Tablier

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Filter B / Filter P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État

Pâte

Couleur

jaune clair

Odeur

caractéristique

		paramètre	Méthode - source - remarque
pH	6	Temperature 20 °C	
Point de fusion/point de congélation	55 °C		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			non déterminé
Point éclair (°C)	210 °C		
Taux d'évaporation			non déterminé
inflammabilité			non déterminé
Limite supérieure d'explosivité			non déterminé
Pression de la vapeur	23 hPa	Temperature 20 °C	
Densité de la vapeur			non déterminé
Densité relative	1 g/cm³	Temperature 20 °C	
Solubilité dans les corps gras (g/L)			non déterminé
Solubilité dans l'eau (g/L)			La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Soluble (g/L) dans			non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau			non déterminé
Température d'auto-inflammabilité			non déterminé
Température de décomposition			non déterminé
Viscosité, dynamique			Not determined. / Nicht bestimmt.
temps d'écoulement			non déterminé
Viscosité, cinématique			non déterminé

9.2 Autres informations

Teneur en solvant (%)

Valeur = 0 %

remarque

VOC (EU) 0%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

ingrédient zinc chloride

Toxicité orale aiguë 350 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Rat.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résultat / évaluation

irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Estimation/classification

non irritant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson >100 mg/L

Dose efficace

LC50:

Durée du test 96 h

espèce

(fish)

Méthode

OCDE 203

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés >100 mg/L

Durée du test 48 h

espèce

(daphnia)

Méthode

OCDE 202

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries >100 mg/L

Dose efficace

ErC50:

Durée du test 72 h

espèce

(algae)

Méthode

OCDE 201

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique. Éviter une introduction dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Entsorgung gemäß Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz (KrW-/AbfG). L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code des déchets produit 060313

déchets dangereux Oui.

Désignation des déchets

sels et solutions contenant des métaux lourds

remarque

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 N° UN	non applicable	non applicable	non applicable
14.2 Désignation officielle pour le transport	non applicable	non applicable	non applicable
14.3 Classe(s)	non applicable	non applicable	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable	non applicable	non applicable
14.5 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	non applicable	non applicable	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable	non applicable	non applicable

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

remarque

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

autres réglementations (UE)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Substances dangereuses explicitement mentionnées

aucune/aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302, R20 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.